



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

ADOPTION RÈGLEMENT 18-672

Relatif à la taxation pour travaux effectués dans le cours d'eau Crevier

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Pie-de-Guire, QUE:

Lors d'une séance ordinaire tenue le 9 avril 2018, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 18-672 relatif à la taxation pour travaux effectués dans le cours d'eau Crevier

Le règlement numéro 18-672 a pour objet de fixer le coût et les termes de paiement pour des travaux ayant été effectués dans le cours d'eau Crevier.

DONNÉ A SAINT-PIE-DE-GUIRE CE 12 AVRIL 2018

Claire Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

règlement 18-672 Relatif à la taxation pour travaux effectués dans le cours d'eau Crevier

Je, soussignée, résidant à Pierreville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant des copies, aux endroits désignés par le conseil entre 9h et 12h, le 12 avril 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 12 avril 2018.

Claire Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière.